

PORT : ETEL

NOTE N° 05/2016

Rédacteur :
Marina LE CORGUILLE

**OBJET: REUNION Comité Local des Usagers Permanents des
Installations Portuaires de Plaisance
ETEL le 26 mai 2016**

ETEL
02-97-55-41-14

Pièce Jointe Document CLUPIPP distribué en réunion et Budget 2015-2016

Présents : Franck Noël et Régis Pajot (Département du Morbihan), Arnauld DEVYS (directeur adjoint de la Compagnie des ports du Morbihan), Marina LE CORGUILLE (directrice du port), et 9 plaisanciers membres du Clupipp.

Franck Noël souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle le rôle et les objectifs du CLUPIPP conformément aux obligations du code des Transports. Pour être membre il faut souscrire un contrat de plus de 6 mois et en faire la demande. La réunion annuelle permet d'échanger sur le fonctionnement du port. Le Clupipp choisit également ses représentants au conseil portuaire qui vont y siéger 5 ans. Il compte 74 inscrits

Des élections ont lieu ce jour en raison du départ de M. GRAU, titulaire.

26 votants avec les votes par correspondance

M. Yvon LE VISAGE est nommé titulaire

Régis PAJOT rappelle que lors du dernier conseil portuaire du mois de novembre, la fusion des conseils portuaires d'Etel et de Port Niscop avait été validée. Elle entraîne de ce fait la fusion des Clupipp des 2 ports. Il sera nécessaire de revoir la composition et notamment la représentation des différents usagers (pêcheurs, plaisance, commerce). Dans l'attente, et ceci jusqu'à la prochaine réunion du conseil portuaire, les représentants restent identiques. Le déroulement des réunions se feront par alternance entre Belz et Etel.

Arnauld DEVYS rappelle les priorités de la Compagnie des Ports du Morbihan :

- Proposer une offre de qualité et des installations qui ont pour but de satisfaire les plaisanciers. A ce titre, il précise que le port d'Etel, dans le cadre de la certification Gold Anchor, a obtenu 3 ancres d'or sur une échelle de 5.
- Améliorer les services en permanence

En conclusion, **répondre aux souhaits et aux attentes des usagers**

DESTINATAIRES : Affichage en capitainerie
M. HERCEND, Maire d'Etel

Marina LE CORGUILLE présente ensuite le bilan 2015

- Activité 2015 : des contrats annuels et mensuels en hausse. Des escales également en progression.
- Liste d'attente toujours en hausse : 527 personnes inscrites (502 en 2014). 57 propositions en 2015 (20 propositions acceptées).
- Offre de services et développement de l'attractivité: de nombreux partenariats sont en place avec des acteurs de la vie locale (pôle nautique, musée des Thoniers, régates ...etc).
- Présentation des investissements réalisés en 2015 et des projets 2016.

Arnauld DEVYS informe que la nouvelle carte Plaisance Morbihan Premium est disponible à la capitainerie : Elle remplace la carte Passeport Escales et va permettre d'offrir progressivement de nouveaux avantages (points de fidélité). Il présente ensuite le dispositif WINDMORBIHAN et évoque l'installation du nouveau capteur sur le sémaphore d'Étel

Questions des membres du Clupipp / Réponses du Port:

- **Sémaphore : est-il prévu une modernisation de la signalétique ? Responsabilité du sémaphoriste suite au nouvel arrêté ? maintien des heures d'ouverture en été et en hiver ?**

Le sémaphore d'Étel est le seul sémaphore civil. Son maintien fait suite à la volonté des communes de la ria d'Étel d'accompagner et d'assister les navigateurs pour leur entrée dans la rivière d'Étel. Cette mission est confiée la Compagnie des ports du Morbihan avec l'aide de son personnel. Notre objectif est d'assurer un accueil de qualité et d'accompagner chaque bateau en toute sérénité. Le choix de la signalétique est réalisé par le sémaphoriste en fonction des risques et de l'état du banc de sable. Les horaires d'ouverture du sémaphore restent identiques pour 2016. Le personnel n'est pas assermenté et seules les autorités peuvent sanctionner le non-respect de l'arrêté.

- **Qu'en est-il de la création d'une aire de carénage ? (Y. LE VISAGE)**

La mise en place d'une aire de carénage est en réflexion dans le cadre de l'aménagement du terre-plein du Pradic. Les tarifs seront ceux pratiqués au sein de la compagnie.

- **La cale se situant près de l'APED reste-t-elle libre d'accès ?**

Oui.

- **Accès aux mouillages du Pradic difficile ?**

Les plaisanciers sont de plus en plus en recherche de confort et de sécurité. Nous observons une baisse des demandes de mouillages. Ceux du Pradic se situent dans une zone particulièrement impactée par les courants. Une réflexion pourra être menée pour essayer de trouver des solutions. Il est à noter que les plaisanciers

disposant d'un contrat sur ces mouillages peuvent séjourner au ponton pendant une partie de la période hivernale.

○ **Accès au sanitaire par une personne étrangère au port?**

L'accès aux sanitaires est réservé aux plaisanciers qui disposent d'une carte magnétique ou d'un code. La venue de personnes étrangères est à signaler à la directrice du port.

○ **Travaux sur les quais : dépassement du belvédère ? Présence des algues ?**

Le belvédère permettant d'avoir une vue imprenable sur la ria d'Etel d'un côté et sur l'entrée de la ria (sémaphore) de l'autre ne disposera pas d'une signalétique lumineuse particulière. Il sera cependant nécessaire de faire modifier les cartes marines et tout autre document pour sa prise en compte.

La remontée des algues devrait être limitée avec la présence de l'estacade en bois qui est surélevée et fermée sur tout son périmètre.

○ **Charpente métallique de la criée ? des travaux sont-ils prévus ?**

Un débris de la charpente métallique est tombé sur une maquette de bateau lors du salon. Nous allons procéder à un diagnostic sur son état.

○ **Envasement du port, présence hydrocarbures?**

Le port surveille l'évolution de l'envasement du port. Nous constatons effectivement une évolution de la présence de sédiments au niveau des pannes A et B.

M. BAYAERT préconise la mise en place d'une provision pour le dragage dans quelques années.

○ **Présence camion de 40 T en stationnement le long de la capitainerie (à l'arrière), n'est-il pas la cause des bouchages des canalisations récurrents dans le bloc sanitaire été?**

Une vigilance particulière sera mise en place. La faisabilité d'un diagnostic de l'état de la canalisation passant sous le bloc sanitaire sera étudiée

○ **Concernant l'épi, qu'est-il prévu pour sa réparation ? (Y. LEVISAGE)**

F. NOEL : L'épi ne fait pas partie de la concession portuaire, appartient à l'Etat. Ce sujet ne relève pas du Clupipp, mais d'un travail en cours entre l'Etat et les communes de la Ria, actuellement au stade des études.

Franck Noël remercie l'assemblée pour sa participation active et lève la séance à 16h30.